

# Compte-rendu du CSA ministériel

## du 23 janvier 2024

Montreuil, le 24 janvier 2024

### Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Point sur les jeux olympiques et paralympiques
- Calendrier social

### A retenir :

Au sujet de la revalorisation des infirmières scolaires « en janvier 2024 », le ministère a déclaré que la DGAFP avait retoqué la proposition de revalorisation indiciaire du MEN et qu'ils allaient devoir « *revoir leur copie* ». Le sujet de la revalorisation des infirmières a donc été reporté au mois d'avril 2024, en attendant un nouvel arbitrage du 1er ministre. La FNEC FP-FO a redemandé où en était les revalorisations des médecins scolaires. Contrairement à sa réponse lors du dernier CSA du 21 décembre 2023, le ministère a déclaré qu'une revalorisation des médecins devrait se faire sur l'enveloppe des infirmières. C'est inacceptable.

ARE (fusion AED/AESH) : le ministère confirme qu'il ne leur est pas demandé de poursuivre les travaux.

### Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA du 23 janvier 2024

L'armée d'Israël bombarde toujours la bande de Gaza et le peuple palestinien, avec le soutien de notre gouvernement. Les premières victimes sont toujours les travailleurs, leurs familles, leurs enfants. La FNEC FP-FO, avec sa confédération, exige le cessez-le-feu permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza. La FNEC FP-FO soutient toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre et appelle les personnels de l'Education nationale à y participer.

Avec sa Confédération, la FNEC FP-FO exige le retrait de la loi immigration. Cette loi régressive et xénophobe va précariser un peu plus les travailleurs immigrés. Sur des dispositions relatives au droit du sol ou à l'accès aux prestations sociales, elle est contraire à nos principes républicains. Avec cette loi, à rebours des principes fondateurs de la Sécurité Sociale, des salariés d'origine étrangère cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres. Cette loi est non seulement une loi raciste, c'est aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques.

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, le président Macron a fait des annonces qui ont été ressenties par beaucoup de personnels comme autant de provocations. Pour ne citer que quelques exemples : la généralisation du SNU, ou la modification des grilles horaires du collège, l'uniforme... déclarations faites sans aucune concertation et en contradiction avec ses déclarations antérieures. La FNEC FP-FO refuse ces annonces et demande le retrait de ces mesures. On constate par ailleurs au niveau local que certains maires, très à

l'écoute des annonces du président Macron, indiquent qu'ils mettront en place l'uniforme, sans même aucune discussion ni concertation. Cela se fait-il avec l'appui du ministère ?

Le président Macron a par ailleurs affirmé vouloir remettre en cause le droit à carrière des fonctionnaires sous prétexte d'instaurer une « rémunération au mérite », en réalité un salaire à l'entière discrétion de la hiérarchie. Force Ouvrière syndicat du statut et de la feuille de paie s'opposera à toute mesure renforçant l'arbitraire.

Madame la ministre, c'est peu dire que vos premières déclarations ont choqués les personnels que nous représentons. En faisant la promotion de l'école privée au détriment de l'école publique où « des paquets d'heures » ne sont pas « sérieusement remplacés », vous avez donné une vision pour le moins particulière de l'Ecole publique et de ses personnels. Quel mépris de l'institution que vous êtes pourtant censée représenter.

La FNEC FP-FO vous rappelle que, depuis des années, les ministres qui se sont succédé sous les différents gouvernements du président Macron n'ont eu de cesse, à grands coups de contre-réformes, de s'en prendre à l'Ecole publique : M. Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges, M. Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023.

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacés » au sein de l'Ecole publique, allez-vous revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire allez-vous continuer la politique de destruction de l'Ecole publique mise en œuvre par vos prédécesseurs au plus grand bénéfice de l'école privée ? La FNEC FP-FO le réaffirme plus que jamais : les fonds publics à l'Ecole publique, les fonds privés à l'école privée.

L'ex-ministre de l'Education nationale M. Attal a dû se livrer à une opération de déminage lors du Comité Social d'Administration du 21 décembre. Pour autant, et même si les ambitions de destruction de l'École publique ont été revues à la baisse, ces dernières annonces ne sont toujours pas acceptables.

650 postes d'enseignants seraient supprimés dans les écoles publiques pour la rentrée 2024 soit une nouvelle dégradation qui ne va certainement pas aider à « sérieusement remplacer ».

Dans le 2d degré, au lieu des 484 suppressions de postes prévues, le ministre annonce la création de 594 postes. 13 académies perdent encore des postes. Le projet de mettre un tiers des élèves de 6e et de 5e en demi-groupes (15 élèves max) en mathématiques et un quart en français serait financé par la suppression d'une heure de cours pour tous les élèves de 6eme en pérennisant la suppression de la technologie, ce que nous refusons. Cela permettrait au ministre de récupérer 1 500 postes. Mais pour que les demi-groupes soient organisés comme annoncés, il manque encore près de 4000 postes... On est donc loin du compte ! Les DHG qui paraissent ces jours confirment la saignée. Les établissements n'ont plus aucune marge. Les organisations locales proposent des mutualisations avec les SEGPA pour mettre en place les demi-groupes, des services partagés entre les établissements pour les enseignants, des classes avec bien plus de 30 élèves par classe... En fonction des départements, on constate la disparition des IMP. C'est inacceptable. Quelle est la position du ministère sur ce sujet ?

Quant aux classes de « prépa-lycée », il est prévu d'y consacrer 150 postes, soit, au mieux, une classe par département...

La FNEC FP-FO est partie prenante de la mobilisation intersyndicale soutenue par les associations de spécialistes contre la suppression de CPGE. La grève du 15 janvier a montré la détermination des personnels. Cette politique de fermeture de classes préparatoires dément cruellement la communication officielle sur un prétendu "choc des savoirs" que le ministère proclame vouloir mettre en œuvre dans l'Education nationale. La FNEC FP-FO exige l'annulation des fermetures programmées.

Pour les autres personnels : toujours rien ! Zéro création de poste d'infirmière, de médecin, d'assistante sociale, de CPE ou d'AED, alors que le ministre prétend vouloir « lutter contre le harcèlement. » Zéro création de poste pour les personnels administratifs, sauf pour le SNU, le service civique et les missions « régaliennes » (prévention de la radicalisation par exemple).

Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer et les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux selon l'aveu même de l'ex-ministre de l'Education nationale M. Attal ? Oui, l'Ecole publique est aujourd'hui menacée par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté... autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail des personnels !

La FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève et à manifester à Paris le jeudi 25 janvier pour défendre l'Ecole publique, pour revendiquer les créations de postes nécessaires, en particulier dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH, pour exiger le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PIAL et des PAS, censurés par le conseil constitutionnel !

De même, la FNEC FP-FO rappelle que suite à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle à l'appel d'une large intersyndicale avec le SNETAA-FO, 40% des personnels de LP étaient en grève. Pourtant, le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. Cette réforme envisage de modifier l'organisation du travail sur le cycle, notamment en classe de terminale avec des aménagements d'emploi du temps au fil de l'eau. Lors du CSE du 8 janvier 2024, vous n'avez obtenu aucune voix pour. La FNEC FP-FO demande le retrait de la réforme de la voie professionnelle, dans l'unité avec d'autres organisations.

Pour finir, la FNEC FP-FO refuse le gel du point d'indice que voudrait nous imposer le gouvernement et revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de l'inflation d'au moins 10 % tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (28,6%). Le Pacte, qui a imputé l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation des enseignants pour instaurer de nouvelles missions supplémentaires, est rejeté par les personnels. Il doit être retiré. L'intégralité du budget doit être consacré à la revalorisation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie.

### **Réponse du ministère sur les IMP**

Sur les IMP, effectivement, les arbitrages sont soumis au niveau du cabinet, seront communiquées dans un deuxième temps avec les « Pacte ».

### **Point sur les jeux olympiques et paralympiques**

#### **Présentation du ministère**

Le secrétaire général et la Direction des Sports présentent le périmètre et le contenu du plan de continuité des services pour la période des Jeux olympiques et paralympiques, qui correspond à une période de congés scolaires. Ils indiquent avoir déjà communiqué ces éléments au CSA de l'administration centrale et renvoient à la circulaire Borne du 22 novembre 2023.

La mobilisation attendue pour les JOP est restreinte aux fonctions accueil, logistique et informatique des SDJES et des DRAJES. (Remarque FO : depuis la RGPP et la MAP, qui ont engendré des vagues de suppressions

massives de postes dans les services déconcentrés, ces services ont subis des fusions, parfois interministérielles). Les services de communication seront en appui, notamment pour informer les usagers et les journalistes. Pour les services centraux, des personnels ont été recrutés en renfort pour faire face à la charge exceptionnelle de travail.

Le ministère donne la priorité aux missions de contrôle et de sécurité sur les territoires franciliens mais aussi en province et outre-mer, dans le cadre de la « veille de la gestion de crise ».

Le ministère indique que des consignes très précises ont été données aux recteurs mais aucune consigne rigide en termes de report de congés :

- Du parcours de la flamme jusqu'à la fin des épreuves paralympiques, on doit s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires dans les services concernés (Effectif indicatif communiqué : 30 à 50%)
- Malgré la contrainte, il faut s'assurer que le maximum d'agents pourra prendre des congés
- Les CSA de proximité doivent être consultés (Première date connue le 29 janvier au CSA de l'académie de Paris)
- Le télétravail ne sera pas imposé mais les agents, notamment en Ile-de-France, seront « invités » à télétravailler à domicile pour limiter les déplacements
- La rentrée ne sera pas décalée.

#### **Intervention de la FNEC FP-FO :**

La FNEC FP-FO remercie l'administration d'avoir enfin accepté notre demande d'inscription à l'ordre du jour de cette instance de l'impact de l'organisation et du déroulement des JOP sur les personnels de l'EN.

Ces discussions démarrent tardivement alors que les collègues sont déjà confrontés à des annonces inquiétantes. Dès la rentrée de septembre, des personnels exerçant en rectorat et en DSDEN ont été informés qu'il leur serait interdit de poser des congés durant toute la période estivale. Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable : les collègues terminent les années scolaires dans un état d'épuisement évident. Le repos, profiter de sa vie de famille, profiter de sa vie personnelle, tout cela est indispensable !

Vous nous annoncez aujourd'hui que des contraintes ne pèseraient que sur un nombre restreint de personnels, ciblant les cadres de la Direction des Sports, des SDJES, des DRAJES, les services d'accueil et logistique et les services informatiques. Votre présentation ne correspond pas aux remontées de nos collègues dans les départements et les académies où des gestionnaires paye et carrières des enseignants, des gestionnaires des services examens et concours par exemple ne sont pas autorisés à poser des congés sur toute la période de juin à septembre, y compris dans des académies qui n'accueilleront aucune épreuve des JOP.

De la même manière, votre présentation occulte les « confiscations » de locaux déjà effectives dans certains EPLE. Prenons l'exemple concret d'un lycée parisien du 19<sup>ème</sup> arrondissement, dont le gymnase est d'ores et déjà utilisé pour l'entraînement d'athlètes qui préparent les Jeux. Outre les impacts graves sur l'organisation pédagogique de l'établissement, le recours à des locaux d'établissements alourdissent de fait la charge et le temps de travail des personnels, chefs d'établissement et adjoints-gestionnaires en premier lieu. C'est inacceptable. Dans un contexte où les personnels croulent sous les surcharges de travail et le manque de moyens, où la mise en œuvre à marche forcée d'OPALE désorganise plus encore le quotidien de travail des collègues, ils n'ont pas à subir l'organisation des Jeux olympiques !

La FNEC FP-FO rappelle aussi le scandale de l'expulsion des étudiants franciliens de leur logement CROUS, au nom des Jeux olympiques.

La coupe est pleine ! La FNEC FP-FO ne revendique pas des miettes indemnitaires, 1500 euros de prime pour une « mobilisation exceptionnelle » sur une durée de 4 mois, c'est indigne. S'il y a de l'argent pour LES JOP, il devrait y en avoir pour l'augmentation du point d'indice pour rattraper les pertes subies depuis de nombreuses années !

Nous exigeons des garanties pour les personnels, qui doivent pouvoir prendre l'été prochain au moins 4 semaines de congés cet été en services et 6 semaines en EPLE s'ils le souhaitent. Pour les collègues qui, de fait, seront mobilisés durant la période des Jeux, nous exigeons une indemnisation du temps travaillé selon le régime des astreintes et permanences. Nous exigeons également le respect des missions statutaires des personnels qui n'ont pas à assurer le maintien de l'ordre ni le rayonnement de la France par la réussite des JOP !

### **Programmation des travaux du CSAM EN pour 2024 - Intervention FNEC**

Il y a énormément de groupes de travail et peu de CSA programmés. Pour la FNEC FP-FO, les groupes de travail sont préparatoires aux instances et les discussions doivent se mener dans le cadre des instances ;

Les groupes de travail sur **l'entrée dans le métier** (réforme du recrutement et de la formation) sont programmés le 27 février 2024 pour les grands principes et macro-maquettes des concours et le 5 mars 2024 pour la présentation des décrets modifiés. A quel CSA cela sera-t-il présenté ?

La **revalorisation** des enseignants n'est pas présente dans l'agenda. Pour la FNEC FP-FO, la question du Pacte doit être intégrée dans la discussion sur la revalorisation. M. Attal, alors ministre de l'éducation nationale, a reconnu que le Pacte n'était pas une revalorisation, car il s'agit de missions supplémentaires. Mais le budget a été soustrait au budget revalorisation. Retirer le Pacte de toutes les discussions, c'est balayer la revendication unanime du retrait du pacte.

Pour les personnels de la filière administrative, les comités de suivi ne doivent pas se faire avec les seuls signataires des accords. Toutes les organisations représentatives doivent être invitées. D'autant que sur la question du régime indemnitaire, c'est une signature minoritaire.

La FNEC FP-FO rappelle que sur la question de la revalorisation, nous demandons qu'elle soit indiciaire.

La FNEC FP-FO refuse qu'un « **Vadémécum accompagnement des PLP** » se substitue à la demande d'inscription à l'ordre du jour de la Formation spécialisée. La question de l'accompagnement des PLP dans le cadre de la réforme des LP doit être mise à l'ordre du jour de la formation spécialisée. Cela a été demandé par plus de 50% des représentants du personnel, c'est statutaire. La FNEC FP-FO demande l'abandon de la réforme de la voie professionnelle.

6 groupes de travail sont organisés sur la **Qualité de Vie au Travail**. Ces questions relèvent également relever des formations spécialisées. Des éléments présents dans le premier groupe de travail à ce sujet relevaient, eux, de la CNAS. Il ne faut pas enlever les prérogatives des FS et CNAS. Neuf groupes de travail pour parler de la dégradation des conditions de travail, alors que les ministres successifs restent sourds aux revendications des personnels et enchaînent les contre-réformes qui ne font que dégrader les conditions de travail.

Le GT conduite du dialogue social doit se mettre en place dans le cadre du droit syndical. Il est hors de question que les organisations syndicales se trouvent destinataires d'un quelconque « guide de bonne conduite ».

Certaines organisations syndicales dénoncent le fait de ne pas être invitées au groupe national des personnels de direction. Une seule échéance est envisagée, sur le RIFSEP. La FNEC FP-FO dénonce de même le fait de ne pas être invitée aux groupes de travail des corps d'inspection.

## **Réponse du ministère**

Certaines OS demandent à ce que la réforme des concours soit repoussée d'un an. Nous sommes en attente d'arbitrages ministériels, du côté de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. Le premier bloc urgent concerne la mise en œuvre des concours pour la session 2025 avec la modification des textes statutaires et des maquettes des concours.

Le second bloc sera pour la rentrée 2025 des lauréats des concours 2025. On ne rentre pas à ce stade à l'intégralité de ces détails.

Pour le bilan de la mise en œuvre du pacte, le précédent ministre s'y était engagé, on va le faire. On a les données de fin décembre.

-> *Pas de réponse sur le fait que ce doit être dans le cadre du budget de revalorisation.*

Pour le vadémécum PLP : les cartes formations ont été votées dans les conseils régionaux. Nous allons interroger les académies sur les disciplines et enseignants concernés ; Il n'y a pas de plan social. Nous souhaitons anticiper pour les personnes qui seraient concernées par les modifications de la carte de formation. Ce Vadémécum doit mettre en place des dispositifs nouveaux, les budgets éventuellement.

Pour les AED, un 2<sup>ème</sup> GT sera posé. Le premier permettra de sérier les sujets à aborder.

Le travail sur les contractuels commencé en 2022-2023 puis interrompus par des contraintes budgétaires va être repris. Le ministère veut aller vers des grilles standardisées et si pas possible, des cadres de gestion. Pas de revalorisation pour les contractuels non enseignants.

Pour les personnels des autres filières, santé/ITRF/Sociale, un budget de 68 millions existe pour les revalorisations auxquels se sont ajoutés 22 millions pour les infirmières.

Le ministère attend des arbitrages pour savoir si c'est de l'indiciaire ou de l'indemnitaire. Comme les infirmières sont un corps interministériel, la grille est commune avec d'autres ministères. Pour l'instant opposition de la DGAFP pour le cadre proposé par le MEN. Cette revalorisation devait intervenir rapidement ;

Un GT personnels pour contractuels en GRETA, sera posé après la rentrée scolaire 2025.

Au sujet des groupes de travail QVT, toutes les questions qui ont des conséquences budgétaires ne peuvent y être abordées. Déterminer si on veut parler de tous les personnels ou que de certain. Des propositions pourront être faites pour être dans la loi de finance de 2025.